

Secrétariat général et direction des communications

Montréal, le 7 mai 2019

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à l'information

En réponse à votre demande d'accès à l'information formulée le 17 avril 2019, concernant :

- *Toute procédure, politique, ligne directrice, circulaire, ainsi que tout manuel, présentation ou matériel de formation et tout autre document permettant de guider, d'orienter ou d'éclairer la décision de la Régie de l'assurance maladie du Québec ou ses agents en lien avec les demandes d'autorisation de paiement pour un médicament d'exception concernant le produit Rifaximine (Zaxine^{MC}).*

Je vous informe que deux avis d'évaluation sur le Rifaximine (Zaxine^{MC}) sont disponibles sur notre site internet à l'adresse : www.inesss.qc.ca

Je joins également les deux documents dans le présent envoi.

En vertu de l'article 47 alinéa 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je vous informe que nous ne détenons pas d'autres documents du type de ceux demandés.

Par ailleurs, si cette réponse n'est pas jugée satisfaisante, vous pouvez faire une demande de révision à la Commission des droits d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision. Vous trouverez la procédure de recours en pièce jointe.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer mes sincères salutations.

La secrétaire générale et directrice des communications,



Pascale Breton

p. j. 3